LA LETTRE DE
Strasbourg Place Financière
N°51
Association de droit local

# Placements de trésorerie : quelle opportunité en temps de crise ?

© DR

Dans le contexte de la crise, toutes les entreprises ne sont pas logées à la même enseigne. Certaines, disposant d'une bonne rentabilité et dotées de capitaux propres suffisants, recherchent des placements à des taux attrayants. Les solutions classiques (SICAV monétaire, CAT, CDN, BMTN…) offrent des rendements convenables mais largement inférieurs à la moyenne des 10 dernières années. Ainsi, compte tenu des taux particulièrement bas, des craintes sur le front des dettes souveraines et des politiques d'austérité généralisée en Europe, de plus en plus d'investisseurs se montrent plus confiants dans la santé financière des entreprises que dans celle des États.

Investir dans des obligations de certaines sociétés industrielles de renom, aussi dites **« Corporate Bonds »** ou dans certaines **« obligations bancaires »** (rang senior de préférence) peut procurer des rendements entre 4 % et 6 % en fonction de la notation et des échéances. Ces performances sont de deux à trois fois supérieures aux placements classiques avec des niveaux de risques plus ou moins identiques. Des opportunités apparaissent donc sur la dette d'émetteurs privés de qualité, à condition de faire preuve de prudence et de sélectivité. Ces taux sont disponibles sur le marché obligataire secondaire ou à travers des fonds ou SICAV spécialisés. On y accède également par des **« mandats de gestion obligataire »** avec des règles strictes établies par avance.

Le marché de la dette privée recèle d'autres pépites inconnues du grand public ou des entreprises. C'est le cas des **« obligations indexées inflation »**. Rappelons qu'historiquement les crises de surendettement ont toujours été traitées par la dévaluation de la monnaie ou l'inflation. Nées en Grande Bretagne en 1981, elles arrivent en France en 1998. La partie variable du coupon est indexée sur l'inflation en contrepartie d'un coupon fixe facial plus faible. Elles sont en général émises par les États ou les organismes publics, mais aussi par des banques. En cas de hausse de l'inflation, ce produit est un rempart solide contre toute érosion monétaire d'un placement.

*La suite de l'article sur le site www.strasbourg-place-financiere.com*

**Gutenberg Finance**
Peyman Peymani, Président
15 rue des Francs Bourgeois
Strasbourg
03 88 75 55 50
www.gutenbergfinance.com

STRASBOURG PLACE FINANCIERE
16 rue de Leicester 67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 32 12 06
e-mail info@strasbourg-place-financiere.com
www.strasbourg-place-financiere.com

**Placements de trésorerie :**
Quelle opportunité en temps de crise ?

Par Peyman PEYMANI, Président de GUTENBERG FINANCE, société de gestion agréée par l'AMF.

Malgré la crise, toutes les entreprises ne sont pas logées à la même enseigne. Certaines, disposant d'une bonne rentabilité et dotées de capitaux propres suffisants, recherchent des placements à des taux attrayants. Les solutions classiques (SICAV monétaire, CAT, CDN, BMTN,…) offrent des rendements convenables mais largement inférieurs à la moyenne des 10 dernières années. Ainsi compte tenu des taux particulièrement bas, des craintes sur le front des dettes souveraines et des politiques d'austérité généralisée en Europe, de plus en plus d'investisseurs se montrent plus confiants dans la santé financière des entreprises que dans celle des Etats.

Investir dans des obligations de certaines sociétés industrielles de renom, aussi dites "**C*orporate Bonds***" ou dans certaines **"obligations bancaires"** (rang senior de préférence) peut procurer des rendements entre 4% et 6% en fonction de la notation et des échéances. Ces performances sont de 2 à 3 fois supérieures aux placements classiques avec des niveaux de risques plus ou moins identiques. Des opportunités apparaissent donc sur la dette d'émetteurs privés de qualité, à condition de faire preuve de prudence et de sélectivité. Ces taux sont disponibles sur le marché obligataire secondaire ou à travers des fonds ou SICAV spécialisés. On y accède également par des "***mandats de gestion obligataire"*** avec des règles strictes établies par avance.

Le marché de la dette privée recèle d'autres pépites inconnues du grand public ou des entreprises. C'est le cas des "**obligations indexées inflation**". Rappelons qu'historiquement les crises de surendettement ont toujours été traitées par la dévaluation de la monnaie ou l'inflation. Nées en Grande Bretagne en 1981, elles arrivent en France en 1998. La partie variable du coupon est indexé sur l'inflation en contrepartie d'un coupon fixe facial plus faible. Elles sont en général émises par les Etats ou les organismes publics, mais aussi par des banques. En cas de hausse de l'inflation, ce produit est un rempart solide contre toute érosion monétaire d'un placement.

<u>Des taux bas sur l'ensemble des échéances de la courbe</u>.
Face à l'incapacité des états européens à régler leurs problèmes de dette souveraine et à l'impuissance des américains à relancer leur économie, en mal de carburant, les marchés obligataires des deux bords de l'atlantique vivent une période de taux historiquement bas. Par ailleurs, la politique monétaire menée à la fois par la BCE et la réserve fédérale américaine, couplée à des opérations de financement non-conventionnelles ont également favorisé des niveaux de taux proches de zéro voir négatifs. Tous les états ne bénéficient pas d'une manne de liquidités bon marché, certains d'entre eux ont perdu le label "*sans risque*". En revanche, la France figure parmi les bons élèves. Malgré une dégradation de sa note par l'agence Standard & Poor's début 2012, elle bénéficie (pour le moment) des taux les plus bas depuis plusieurs décennies. Le 2 ans français est proche de 0.2% et pour obtenir plus de 1%, il faut viser des

échéances dépassant les 5 ans. De ce fait, pour les particuliers, les rendements de l'assurance vie en euro devraient baisser fortement dans les années à venir.

Dès janvier 2012, après la première opération de LTRO de la BCE qui a conduit à un dégel des circuits interbancaires et permis une meilleure circulation des liquidités, nous avons vu fleurir des "*fonds à échéance*" investis en obligations d'entreprises. A ce jour les encours récoltés par les sociétés de gestion opérant sur ce segment dépassent le milliard d'euros. En effet, entre une dette souveraine qui ne rapporte presque rien (obligations allemandes et françaises) et une autre qui engage un niveau de risque excessif (dettes italiennes ou espagnoles), les gérants ont arbitré en faveur d'un troisième choix, à savoir des obligations d'entreprises. Elles représentent un bon compromis entre la sécurité et la rentabilité. Les investisseurs se montrent plus confiants dans la santé financière des entreprises plutôt que dans celle des Etats. Durant les crises, les écarts de rendements (*Spread*) entre obligations d'état sans risque et celles des entreprises s'accentuent en faveur de ces dernières. Il se crée ainsi une fenêtre d'opportunité de placement sur de la dette émise par des entreprises internationales.

Ainsi, tout Chef d'entreprise (directeurs financiers ou trésoriers) soucieux d'effectuer un placement dont la rémunération serait protégée notamment en terme réel contre toute hausse des prix à venir dispose avec le mandat obligataire d'un véhicule adapté à ses objectifs. Il est caractérisé par sa simplicité et sa transparence notamment au niveau des frais. Enfin, l'ensemble de ces opérations (à capital et taux de rendement garanti) est accessible auprès d'une société de gestion disposant d'un agrément général AMF ou tout autre établissement financier réglementé.